



MEMBRE DU
RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

Année 2019

TABLE DES MATIÈRES

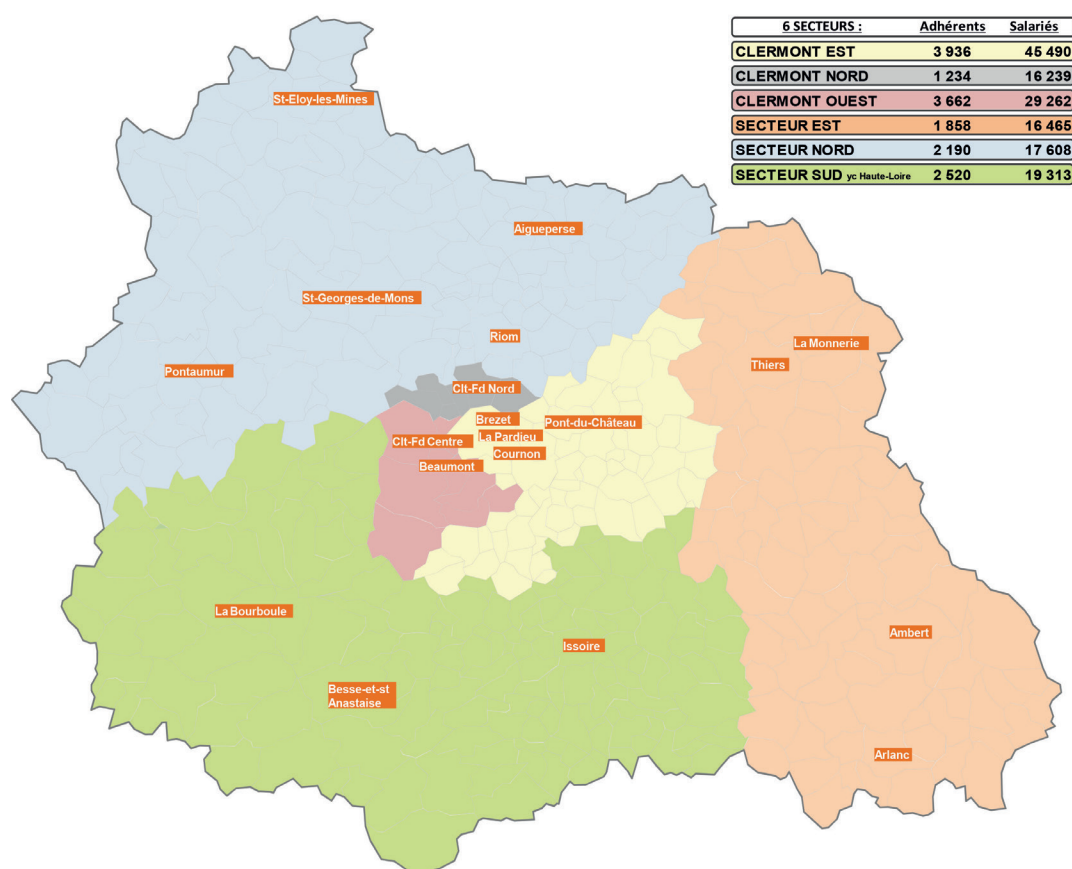
Partie 1 : Organisation du service	5
1- Carte d'identité	5
• Qui sommes-nous ?	5
• Nos missions	7
• L'année 2019 en chiffres	8
2- Instances de gouvernances	9
• Conseil d'Administration paritaire	9
• Commission de Contrôle	10
• Commission Médico-Technique	11
3- Le projet de service 2018-2023	12
• Généralités	12
• Les 4 thèmes du projet de service	13
• Le projet de labellisation du service	14
4- Les centres médicaux	15
• Les secteurs	15
• Les faits marquants de l'année 2019	16
Partie 2 : Equipes santé-travail	17
1- Le pôle médical	17
• Le dossier médical	17
• Les acteurs de la santé au travail	18
• Le suivi de santé	22
• Quelques chiffres	23
2- Le pôle technique	2
• Les cellules médicotechniques	25
• Les ressources extérieures au service	26
• Quelques chiffres	27
3- Une AMT collective	28
Partie 3 : Les fonctions supports	29
1- Ressources Humaines	29
• Le déploiement de la pluridisciplinarité	29
• Quelques chiffres	30
2- Communication et adhérents	31
3- Financier	32
• Bilan et compte de résultats 2019	32

CARTE D'IDENTITÉ

— Qui sommes-nous ?

Composée de 18 centres médicaux sur l'ensemble du territoire du Puy-de-Dôme et de l'arrondissement de Brioude en Haute-Loire, notre association a pour mission de tout mettre en œuvre pour que les entreprises adhérentes bénéficient d'un suivi médical pour leurs salariés, et d'actions en milieu de travail afin qu'elles puissent prévenir les risques professionnels auxquels leurs salariés peuvent être exposés.

Durant cette année 2019, les professionnels de santé et les fonctions supports se sont engagés dans un travail collaboratif pour apporter conseils et expertise à plus de 15 000 entreprises et leurs 150 000 salariés, tout secteur d'activité confondus.

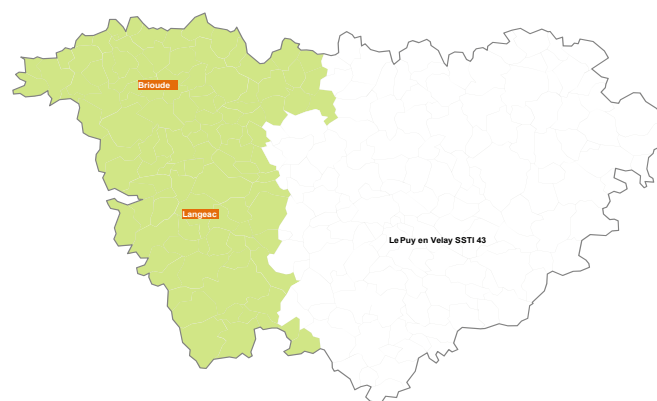


Puy-de-Dôme



IDENTITÉS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

DE 1 À 9 SALARIÉS	12 360
DE 10 À 49 SALARIÉS	2 530
DE 50 À 199 SALARIÉS	410
DE 200 ET PLUS	55



Arrondissement de Brioude - Haute-Loire

— Nos missions

Notre Association Interprofessionnelle de Santé au Travail, l'AIST La prévention active est un service interentreprises, de type Association Loi de 1901.

Notre mission est de tout mettre en œuvre pour que les entreprises adhérentes bénéficient d'un suivi médical pour leurs salariés, et d'actions en milieu de travail afin qu'elles puissent prévenir les risques professionnels auxquels leurs salariés peuvent être exposés. Elles sont menées par l'équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail sous la conduite du Médecin du Travail et dans le cadre des objectifs fixés par le projet de service pluriannuel.

A cette fin, l'AIST La prévention active à plusieurs missions :

SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ - Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge. Suivi individuel simple / suivi individuel renforcé.

ACTIONS EN ENTREPRISE - Conduire des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs. Aide à l'évaluation des risques professionnels, réalisation de la fiche d'entreprise, réalisation de mesures métrologiques, aide à la rédaction du document unique, étude de poste.

CONSEILS À L'EMPLOYEUR ET AU SALARIÉ - Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs. Sensibilisation aux risques spécifiques.

TRAÇABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE - Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire. Utilisation de l'observatoire EVREST par les équipes santé-travail, qui est un dispositif de veille et de recherche en santé au travail pour analyser et suivre différents aspects du travail et de la santé de salariés. Participation à des études épidémiologiques et à la veille sanitaire.

— L'année 2019 en chiffres

3

centres médicaux entièrement réaménagés.

184

collaborateurs au service des adhérents

7

cellules techniques pour accompagner les adhérents

+ de 86 000

examens cliniques réalisées par les équipes médicales

176 574

salariés suivis pour 15 294 entreprises

3 142

entreprises ont bénéficié d'une AMT en 2019

1

démarche d'amélioration continue engagée vers AMEXIST

+ de 1500

fiches d'entreprises réalisées par les ATST

+ de 116000

examens complémentaires réalisées par les équipes

INSTANCES DE GOUVERNANCES

— Conseil d'Administration paritaire

Composé de :

- 10 représentants des employeurs des entreprises adhérentes, élus en Assemblée Générale Ordinaire, après avis des organisations professionnelles représentatives au niveau national.
- 10 représentants des salariés des entreprises adhérentes désignés par les organisations syndicales représentatives au national et interprofessionnel.

Collège représentant Employeur			Entreprises
Président	André	COUYRAS	UNIFRAX France
Vice-Président	François	MAEDER	USPO
Vice-Président	Jean-Yves	RESCHE	FIDAL
Secrétaire	François	BIGOT	HOTEL LE CHARLET
Membre	Olivier	BERIOUX	La Montagne Centre France
Membre	Luc	DEVILLE	CPME
	Frédéric	LAGOUARRE	TECHNO LOGISTIQUE
	Marie-Pierre	DABRIGEON	ENTREPRISE DABRIGEON PATRICK
	Jean-Philippe	PAILLON	COTEGOS SARL
Collège représentant Salariés			
	Coralie	CHABRIER	SARL VITALVIE-L'EAU VIVE
	Patricia	MICHEL	RECTICEL LANGEAC
	Magali	GOIGOUX	CMI
Trésorier	Gérard	SUGIER	CFDT MÉTALLURGIE ET COUDEL
	Sandrine	CANIN	FEU VERT
	Stéphane	LELONG	SARL LES ORCADES EHPAD LES CANDELIES
	Nicolas	MONTEILLE	URSSAF

Membre du bureau également

En 2019, le Conseil d'Administration, le Bureau et la Commission de Contrôle se sont réunis 3 fois.

— Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle est composée de 15 membres, soit 1/3 de représentants des employeurs (5) après avis des organisations professionnelles représentatives au niveau national et 2/3 de représentants des salariés (10) désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national. La Commission de Contrôle, élabore son règlement intérieur et doit être consultée sur : l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, les modifications liées aux secteurs et contrats des professionnels de la santé.

Collège Employeur			Entreprises
MEDEF	Catherine	PRIEM	AUCHAN
MEDEF	Karine	RODRIGUES	EUROPA COURSES
CMPE	Luc	DEVILLE	CPME
CPME	Hervé	LHOTE	UNIFRAX
U2P	Jean-Michel	LASTIQUE	BOULANGERIE LASTIQUE
Collège représentant Salariés			Entreprises
CFDT	Gérard	SUGIER	CFDT METALLURGIE ET COUTEL.
CFDT	Sandrine	CANIN	FEU VERT
CFDT	Stéphane	LELONG	SARL LES ORCADES EHPAD LES CANDELIERS
CGT	Magali	GOIGOUX	CENTRE INFANTILE
CGT	Patricia	MICHEL	RECTICEL LANGEAC
CGT	Rosa	DA COSTA	LIBRAIRIE DES VOLCANS
CFTC	Christiana	MESLET	NOVAVIE
CFE-CGC	Pascal	SEDLAK	CENTRE JEAN PERRIN
CGT/FO	Pas de désignation		
CGT/FO	Pas de désignation		

— Commission Médico-Technique

La Commission Médico-Technique (CMT) est constituée à la diligence du Président du service de santé au travail. Elle se réunit au moins 3 fois par an. Elle a pour mission de formuler des propositions relatives aux priorités du service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres. La CMT élabore le projet pluriannuel qui définit les priorités d'action du service. Elle est composée des représentants des milieux médico-techniques élus par leurs pairs.

Membres de la commission Médico-Technique		
Assistants médicales	Lydie	COL
	Blandine	FAURE CHATAIGNIER
	Christelle	FORET
	Carine	NAREL
Fonctions supports	Pascal	JOUVIN
	Charlène	JEUDY
	Yamina	OUHADIA
Médecins du travail	Sandrine	ACHIN
	Caroline	BARD CHAMBON
	Angelo	BRACCO
	Brigitte	FAYET
	Frédéric	GUERET
	Yannick	MORVAN
	Véronique	POUPET
IPRP	Ophélie	LICITRI
	Dorian	MAGNE
	Odile	BRUN
	Céline	DONNAT
	Elodie	MERLIN
ATST	Véronique	COMTE
	Brigitte	CORMIER
	Anne-Sophie	MONACO
	Frédérique	PAPON

PROJET DE SERVICE 2018-2023

— Généralités

L'activité des services de santé au travail est réglementée. Pour fonctionner, l'AIST La prévention active doit être agréée par l'administration du travail au niveau régional. Ainsi tous les 5 ans, un agrément est délivré par la DIRRECTE qui valide que les moyens sont suffisants pour assurer les missions. La DIRRECTE a validé l'agrément de l'AIST La prévention active le 7 Janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

Pour obtenir cet agrément, le service de santé au travail doit élaborer un projet de service pluriannuel dont le but est de définir les priorités d'action de celui-ci.

Ainsi, de 2018 à 2023, l'AIST La prévention active concentre son énergie sur des actions dites prioritaires qui sont aujourd'hui structurantes pour le service.

Suite à une année de réflexion et de travaux conduits par la Commission Médico Technique, le Conseil d'Administration a validé 4 thèmes prioritaires avec 15 objectifs généraux qui se déclinent en 39 objectifs spécifiques avec pour chacun d'entre eux : des acteurs, des actions, un pilote, des indicateurs, des livrables.



LE MOT DU PRÉSIDENT ANDRÉ COUYRAS

«Avec ce nouveau Projet de Service, nous souhaitons réaffirmer notre mission et notre rôle auprès de nos entreprises adhérentes : «Etre le partenaire santé/travail, connu, reconnu et utile de l'entreprise pour préserver la santé et l'emploi de tous». La réussite de ce projet de service ne sera possible que par l'investissement de tous, conscients de sa pleine responsabilité au coeur de son métier. En tant que Président, je mettrai mon énergie au service du bon déploiement de ce projet afin que les objectifs que nous nous sommes fixés nous permettent d'être plus performants et plus utiles pour nos adhérents et leurs salariés.»

— Les 4 thèmes du projet de service

CULTURE DE LA PRÉVENTION

- Contribuer à développer la culture de prévention dans l'entreprise
- Sensibiliser sur des risques particuliers : création d'outils et de méthodes.
- Sensibiliser les jeunes salariés particuliers : apprentis, étudiants et jeunes salariés.
- Intervenir en amont des projets d'entreprise.

TRAVAIL COLLABORATIF

- Coordination des actions intermétiers pour un gain d'efficacité.
- Développer le partage d'expérience.
- Développer le partage d'informations.

AGENTS CHIMIQUES CMR

- Diminuer les risques liés à l'exposition des salariés aux produits CMR.
- Renforcer l'accompagnement de l'employeur dans ses actions de repérage, d'évaluation et de prévention des risques d'exposition de ses salariés aux produits CMR.
- Accompagner et coordonner les EPD dans leurs actions sur le risque CMR pour les rendre plus efficaces.
- Contribuer au déploiement de SEIRICH sur le territoire pour favoriser la prise en compte du risque chimique et sa prévention.
- Meilleure prise en charge des populations exposées à des risques particuliers.

MAINTIEN EN EMPLOI

- Communiquer sur le maintien dans l'emploi pour détecter ensemble les situations à risque et prévenir la désinsertion professionnelle.
- Développer des outils internes pour une meilleure prise en charge des situations à risque de désinsertion professionnelle.
- Promouvoir les actions de maintien dans l'emploi de l'AIST La prévention active.

— Le projet de labellisation du service

En route vers la labellisation AMEXIST

L'AIST La prévention active s'est engagée volontairement depuis 2009 dans une démarche d'amélioration continue (démarche de progrès en santé au travail – DPST) qu'elle a validée en 2011 pour obtenir un premier niveau d'engagement.

L'atteinte du niveau le plus élevé de labellisation, fait aujourd'hui figure de priorité pour l'AIST La prévention active, le Conseil d'Administration l'ayant inscrit comme un objectif majeur du projet de service 2018-2023.

Le label professionnel et son référentiel actualisé en 2020, intitulé AMEXIST, ont été élaborés par notre fédération nationale des services de santé au travail (PRESANSE), en partenariat avec AFNOR CERTIFICATION, premier organisme certificateur de France.

Visée pour 2021, la labellisation de notre service de santé au travail a pour objectif de nous conduire à optimiser notre organisation et l'ensemble des prestations à destination de nos publics bénéficiaires (actions de prévention des risques professionnels au profit des entreprises et suivi de l'état de santé des salariés).

Un audit à blanc réalisé en 2019 a permis de confirmer l'avancée majeure de notre démarche et mettre en valeur des axes de progression sur lesquels nous nous appuyons dès aujourd'hui et qui constituent notre plan de travail jusqu'à l'évaluation externe de labellisation : analyse collective des besoins, gestion des projets, développement durable, gestion des dysfonctionnements, pilotage du système de management de la qualité.



LES CENTRES MÉDICAUX

— Les secteurs

L'AIST La prévention active compte 6 secteurs géographiques répartis sur 18 sites.

SECTEUR CLERMONT NORD	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Clermont-Ferrand Nord - 5 médecins du travail - 3 IDEST - 2 ATST - 6 assistantes médicales
SECTEUR SUD	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Besse - 1 médecin du travail - 1 IDEST - 1 ATST - 1 assistante médicale ∅ Bourboule - 1 médecin du travail - 1 IDEST - 2 ATST - 1 assistante médicale ∅ Issoire - 3 médecins du travail - 2 IDEST - 2 ATST - 4 assistantes médicales ∅ Langeac - 1 médecin du travail - 1 IDEST - 1 ATST - 1 assistante médicale ∅ Brioude - 2 médecins du travail - 1 IDEST - 2 ATST - 3 assistantes médicales
SECTEUR CLERMONT EST	<ul style="list-style-type: none"> ∅ La Pardieu - 5 médecins du travail - 2 IDEST - 2 ATST - 6 assistantes médicales ∅ Le Brezet - 5 médecins du travail - 5 IDEST - 4 ATST - 7 assistantes médicales ∅ Cournon - 4 médecins du travail - 2 IDEST - 2 ATST - 4 assistantes médicales ∅ Pont-du-Château - 2 médecins du travail - 1 IDEST - 1 ATST - 2 assistantes médicales
SECTEUR NORD	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Pontaumur - 1 médecin du travail - 1 ATST - 1 assistante médicale ∅ Riom - 4 médecins du travail - 3 IDEST - 2 ATST - 4 assistantes médicales ∅ St-Eloy-les-Mines - 1 médecin du travail - 1 IDEST - 1 ATST - 1 assistante médicale
SECTEUR EST	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Ambert - 2 médecins du travail - 1 IDEST - 1 ATST - 2 assistantes médicales ∅ Racine - 2 médecins du travail - 1 IDEST - 2 ATST - 1 assistante médicale ∅ Thiers - 3 médecins du travail - 2 IDEST - 2 ATST - 4 assistantes médicales
SECTEUR CLERMONT OUEST	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Clermont Centre ville - 5 médecins du travail - 3 IDEST - 5 ATST - 9 assistantes médicales ∅ Beaumont - 2 médecins du travail - 2 IDEST - 2 ATST - 2 assistantes médicales

— Les faits marquants de l'année 2019

Fermeture de 3 centres médicaux

(ne répondant plus aux exigences qualitatives ou d'accessibilité PMR)

- Aigueperse dont les effectifs ont été rapatriés sur le centre médical de Riom.
- Saint-Georges dont les effectifs ont été rapatriés sur le centre médical de Riom.
- Arlanc dont les effectifs ont été rapatriés sur le centre médical d'Ambert.

Déménagement de centres médicaux

- Le centre de Clermont centre-ville est désormais situé à quelques mètres de l'ancien centre dans des locaux neufs sur un plateau permettant d'accueillir 5 médecins et leurs équipes. Ce centre a été inauguré le 21 février 2019.
- Le centre d'Ambert a été déménagé vers un bâtiment neuf construit par l'AIST La prévention active. L'inauguration de ce nouveau centre a eu lieu le 17 octobre 2019.
- Le centre de Saint-Eloy-les-Mines a été déménagé dans des locaux en centre-ville, plus spacieux et avec l'accessibilité PMR. Ce nouveau centre médical a été inauguré le 25 octobre 2019.

Travaux d'agrandissement d'un centre médical

Le centre médical de Riom a été totalement réhabilité et a permis de doubler la surface afin d'accueillir 4 médecins et leurs équipes. Le centre a été inauguré le 28 juin 2019.



PARTIE 2 - ÉQUIPES SANTÉ-TRAVAIL

LE PÔLE MÉDICAL

— Le dossier médical

Au cours de sa vie professionnelle, chaque salarié bénéficie d'un dossier médical qui retrace l'ensemble de son parcours. Au sein de ce dossier médical, les équipes pluridisciplinaires de santé au travail ont, pour chaque métier exercé par le salarié, répertoriés les risques auxquels celui-ci est exposé. Ainsi, toutes les données sont conservées dans ce dossier confidentiel afin d'évaluer les risques encourus par le salarié pour sa santé d'aujourd'hui et de demain.

Obligatoire, le dossier médical du salarié est constitué dès la première visite d'embauche. Selon la Haute Autorité de Santé, il est le lieu de recueil et de conservation des informations socio-administratives et professionnelles, formalisées et actualisées nécessaires aux actions de prévention en Santé au Travail.

Quels sont ses objectifs ?

- Retracer les informations relatives à l'état de santé du salarié,
- Permettre la traçabilité des expositions pour un suivi adapté,
- Conserver les avis et préconisations du médecin du travail.

Quel est son contenu ?

- Des données socio-administratives concernant le salarié et l'entreprise,
- Un fiche de prévention des expositions mentionnant les facteurs de pénibilité établis par l'employeur et transmise au Service de Santé au Travail,
- Les avis médicaux et leurs conclusions,
- Des informations sur le poste de travail,
- Tous les éléments utiles constitués par le médecin du travail et ceux apportés par le salarié.

Demande de dossier médical

- Le salarié, l'ayant droit et, dans certains cas, les autorités compétentes, peuvent faire une demande de dossier médical en remplissant un formulaire auprès du Service de Santé au Travail.
- La majorité des données du dossier médical sont communicables à l'exception, des notes personnelles du médecin et des échanges avec l'employeur.
- La durée de conservation des dossiers médicaux peut aller jusqu'à 50 ans.



— Les acteurs de la santé au travail

La mission des SST est de tout mettre en œuvre pour que les entreprises adhérentes bénéficient d'un suivi médical adapté pour leurs salariés et d'Action en Milieu de Travail (AMT) afin de prévenir leurs risques professionnels. Le schéma d'organisation générale de l'AIST La prévention active est celui de la pluridisciplinarité qui se déploie à deux niveaux : l'équipe pluridisciplinaire et le pôle technique.

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le médecin du travail

Le médecin du travail anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire de proximité. Son rôle est exclusivement préventif et consiste à éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail. Quelles sont ses principales missions ?

- Assurer le suivi des salariés,
- Conseiller les employeurs et les salariés,
- Améliorer les conditions de travail,
- Réduire les risques professionnels et la pénibilité au travail,
- Adapter les postes, les techniques et les rythmes de travail à la santé physique et mentale des salariés,
- Réaliser des actions en milieu de travail en particulier les études de postes en lien avec les problèmes de restriction d'aptitude,
- Réaliser des examens médicaux pour établir un avis d'aptitude,
- Maintenir à l'emploi en concertation avec l'employeur, les salariés en situation de handicap, en difficulté ou en restriction d'aptitude,
- Animer une équipe pluridisciplinaire.

L'Infirmier diplômé en santé au travail (IDEST)

Membre de l'équipe pluridisciplinaire de proximité, l'infirmier de Santé au Travail contribue au suivi de la santé au travail des salariés dans le cadre d'un protocole établi avec le médecin du travail.

Quelles sont ses principales missions ?

- Réaliser les Visites d'Information et de Prévention (VIP) ainsi que leur renouvellement dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé des salariés en tenant compte des risques professionnels auxquels ils sont exposés,
- Participer aux actions en milieu de travail, notamment aux actions de prévention et d'éducation à la santé au travail (addiction, nutrition...) en sensibilisant et en informant les salariés,
- Participer à des actions d'informations collectives conçues en collaboration avec le médecin du travail et validées,
- Concourir au recueil d'observations et d'informations dans le cadre d'enquêtes et d'études pour une veille sanitaire,
- Réaliser des examens complémentaires : audiogramme, exploration fonctionnelle respiratoire (EFR), visiotest...

SUIVI ET ENTRETIEN INFIRMIER

Un entretien infirmier peut être mis en place pour réaliser les activités confiées à l'infirmier par le protocole prévu à l'article R.4623-14 du Code du Travail. Cet entretien donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi qui ne comporte aucune mention relative à l'aptitude ou l'inaptitude médicale du salarié. Cet entretien est réalisé par un infirmier diplômé d'Etat formé en Santé au travail, recruté après avis du médecin du travail, qui effectue sa mission sous la responsabilité du médecin du travail dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.

Quels objectifs ?

- Réaliser les visites d'information et de prévention (VIP) en fonction du risque professionnel auquel est exposé le salarié, et en fonction de son état de santé. S'il le juge nécessaire, l'infirmier de santé au travail peut orienter le salarié vers le médecin du travail.
- Sensibiliser les salariés à la prévention des risques professionnels.

Comment se déroule-t-il ?

L'infirmier de santé au travail :

- Recueille des informations sur l'état de santé physique et psychique du salarié, sur le poste de travail (conditions de travail, risques professionnels, Équipements de Protection Individuelle...),
- Réalise des examens complémentaires à l'issue de l'examen initial,
- Remet une attestation de suivi infirmier au salarié,
- Restitue au médecin du travail ses conclusions, afin de définir un suivi médical adapté pour le salarié.

L'Assistant(e) médical(e)

L'Assistant (e) Médical (e), membre de l'équipe pluridisciplinaire de proximité, est le premier interlocuteur de l'employeur et du salarié. Il assiste le médecin du travail et l'infirmier de santé au travail dans ses missions et contribue à la coordination de l'équipe pluridisciplinaire.

Quelles sont ses principales missions ?

- Accueillir le salarié pour saisir les renseignements administratifs nécessaires à l'établissement du dossier médical,
- Planifier les rendez-vous et convoquer les salariés pour les visites médicales et les entretiens infirmiers,
- Assurer la gestion administrative des effectifs en fonction des listes nominatives mises à jour par les employeurs,
- Réaliser des examens complémentaires : audiogramme, visiotest, biométrie (examen urinaire)...



L'Assistant Technique de santé au Travail (ATST)

L'ATST, membre de l'équipe pluridisciplinaire de proximité, assiste le médecin du travail dans ses actions en entreprises principalement celles de moins de 20 salariés. Quelles sont ses principales missions ?

- Repérer les risques professionnels et les contraintes liées aux différents postes de travail,
- Élaborer et mettre à jour la fiche d'entreprise,
- Réaliser des mesures d'évaluation en fonction des risques professionnels identifiés ou des expositions : bruit, éclairage, ambiance thermique, posture, risques chimiques...

- Sensibiliser aux conseils de prévention collective et individuelle : ergonomie, équipements de protection individuelle (lunettes, masques, gants, chaussures de sécurité...).

La fiche d'entreprise (FE)

Pour chaque entreprise, l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour une fiche d'entreprise sur laquelle figurent les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés. Elle est obligatoire pour chaque entreprise quelle que soit sa taille.

Quels sont ses objectifs ?

- Identifier les facteurs de risques professionnels,
- Recueillir un ensemble de données pour l'entretien médical et les actions en milieu de travail,
- Accroître l'expertise des médecins du travail en matière de prévention,
- Renforcer le rôle de conseil auprès des employeurs et des salariés.

A qui s'adresse-t-elle ?

- Transmise à l'employeur,
- Mise à disposition de l'Inspecteur du travail,
- Présentée au CSE (Comité Social et Economique),
- Consultée par les agents de la CARSAT.

Quel est son contenu ?

Le modèle de fiche est fixé par arrêté du Ministre chargé du travail.

- Renseignements d'ordre général (date, lieu de l'entreprise, domaine d'activité, effectif...),
- Identification des risques : physiques, chimiques, infectieux ou parasitaires, liés à des situations de travail...,
- Accidents et/ou maladies professionnels,
- Actions envisagées pour réduire les risques (actions, sensibilisation, formation).

**+ DE
1500**

FICHES D'ENTREPRISE

CRÉÉES ET MISES À JOUR SUR L'ANNÉE 2019.

— Le suivi de santé

Tout au long de son parcours professionnel, le salarié bénéficie d'un suivi individuel de santé adapté. Le suivi de santé individuel correspond à différents stades de la vie du salarié en entreprise. Les équipes médicales effectuent plusieurs types de visites.

EMBAUCHE

Art R4624-10 et suivants et Art R4624-24 et suivants du Code du Travail. A l'initiative de l'employeur

À QUELLE OCCASION ?

Un examen médical d'embauche est réalisé par un médecin du travail pour les personnes dont la situation personnelle ou le poste présente des risques particuliers ou dans les autres cas, le salarié passe une Visite d'Information ou de Prévention (VIP) réalisée par un professionnel de santé (infirmier de santé au travail ou médecin).

SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ INDIVIDUEL

Art.R4624-16, 17 et 28 - L'assistante médicale convoquera les salariés en fonction du suivi adapté à sa situation.

Le salarié bénéficie d'un renouvellement de la Visite d'Information et de Prévention (VIP) réalisée par un professionnel de santé selon une périodicité définie par le médecin du travail qui prend en compte les conditions personnelles du salarié (âge, état de santé...) et les risques professionnels auxquels le salarié est exposé à son poste de travail.

DE REPRISE

Art.R4624-31,32 et 33 du Code du Travail
A l'initiative de l'employeur

Après un arrêt pour :

- Un accident du travail ou maladie ou accident non professionnel d'au moins 30 jours,
- Un congé maternité ou maladie professionnelle.

Obligatoire à la reprise du travail et au plus tard dans un délai de 8 jours.

OCCASIONNELLE

Art R4624-34
Pas d'obligation d'avis médical

- A la demande du salarié
- A la demande de l'employeur
- A la demande du médecin du travail

DE PRÉ-REPRISE

ArtR4624-29 et 30 La pré-reprise ne dispense pas de la visite de reprise. Le médecin du travail ne délivre pas de fiche d'aptitude.

Pendant un arrêt de travail - A l'initiative du salarié, du médecin traitant ou du médecin conseil de la Sécurité Sociale.

Elle permet à l'employeur et au salarié d'envisager les aménagements de poste pour un possible maintien dans l'emploi suite à une problématique de santé.



86 321 visites réalisées par le médecin du travail ou un autre membre de l'équipe en 2019

— Quelques chiffres

EXAMENS MÉDICAUX PÉRIODIQUES	34 531
EXAMENS MÉDICAUX NON PÉRIODIQUES DONT	51 790
.....	
VISITES DE REPRISES	11 638
VISITES D'EMBAUCHES	24 482
VISITES DE PRÉ REPRISES	4 844
VISITES OCCASIONNELLES	10 826
.....	
EXAMENS CLINIQUES AU TOTAL	86 321

ENTRETIENS INFIRMIERS DONT	23 572
.....	
VIP D'EMBAUCHE	8 893

+ DE 93%
DES SALARIÉS À JOUR
DE LEUR SUIVI
MÉDICAL

APTITUDES DÉCLARÉES	90 957
.....	
ORIENTATION VERS UN MÉDECIN	498
AMÉNAGEMENT OU RESTRICTION	6 265
INAPTITUDES DÉCLARÉES	1 393
ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉES D'UNE AMT	3 142
ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉES D'UNE AMT DEPUIS 2013	8 178
.....	
VISITES D'ENTREPRISES RÉALISÉES PAR LE MÉDECIN	2 655
ETUDES DE POSTES RÉALISÉES PAR LE MÉDECIN	1 466
AUDIO	21 193
VISIO	64 521
BANDELETTES URINAIRES	29 227
EFR	1 916
.....	
EXAMENS COMPLEMENTAIRES AU TOTAL	116 857

LE PÔLE TECHNIQUE

Si le médecin du travail le juge pertinent, d'autres acteurs issus du pôle technique peuvent être mobilisés au service de l'entreprise selon les problématiques : Ergonome, métrologue, toxicologue...

Des cellules techniques sont constituées au sein desquelles travaillent les IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) du service et des médecins.

Ces dernières assurent la couverture de l'intégralité du territoire objet de notre agrément. Pour chacune de ces cellules, il existe un Médecin référent sur lequel les Médecins du Travail et les IPRP peuvent s'appuyer pour ses compétences médico-techniques dans le domaine concerné.

— Les cellules médicot techniques au 31 décembre 2019

Cellule Ergonomie

4 ergonomes

Cellule Toxicologie

1 Médecin référent
1 Technicien en prévention
des risques chimiques
1 Hygiéniste Industriel

Cellule Métrologie

2 Techniciens en métrologie

Cellule Maintien en emploi

1 Médecin référent
1 Coordonnateur de la
cellule
1 secrétaire

Cellule Epidémiologie

1 Médecin référent
1 Assistante

Cellule RPS

2 Médecins référents
des risques psychosociaux



— Les ressources extérieures au service

L'AIST La prévention active a signé une convention avec deux intervenants extérieurs : Lucile Blin, psychologues du travail et l'EIPAS pour effectuer des diagnostics collectifs.

Concernant les diagnostics individuels, une convention a été également signée entre l'AIST La prévention active et Innovahé depuis le mois de mars 2019 à hauteur d'une demi-journée de présence par semaine.

Une convention a été signée avec l'ADIS pour la mise à disposition d'une assistante sociale au sein du service sur le secteur de Clermont-Ferrand à hauteur de 0,5 ETP. Il est prévu d'augmenter ce temps de mise à disposition sur l'année 2020 avec un nouveau prestataire : AS2E.

— Quelques chiffres

CELLULE MAINTIEN EN EMPLOI

DOSSIERS OUVERTS	151
ISSUE SATISFAISANTE DU DOSSIER	80.5 %

CELLULE ÉPIDÉMIOLOGIE

ENQUÊTES RÉALISÉES	11
SALARIÉS CONCERNÉS PAR LES ENQUÊTES	3 415

CELLULE MÉTROLOGIE

INTERVENTIONS RÉALISÉES	46
SALARIÉS CONCERNÉS PAR LES INTERVENTIONS	1 203
ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS	50 %

CELLULE ERGONOMIE

DEMANDES D'INTERVENTIONS	129
ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS	28.7 %

CELLULE THSE

INTERVENTION DU TECHNICIEN PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES	40
ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS	35 %
FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	+ 10 000
ACCOMPAGNEMENTS DIAGNOSTICS AMIANTE (2 MOIS DE MISE EN OEUVRE)	51
INTERVENTIONS HYGIENISTE INDUSTRIEL	87
ENTREPRISES CONCERNÉES	204

UNE AMT COLLECTIVE

En octobre 2017, l'ANSES rendait une expertise sur les risques pour la santé des professionnels exposés aux produits utilisés dans l'activité de soin et de décoration de l'ongle.

Environ 700 substances ont été identifiées (dont 150 jugés préoccupantes voir très préoccupantes) dans la composition des produits utilisés ou dans les atmosphères de travail.

La cellule THSE a souhaité lancer la première Action en Milieu de Travail collective à l'AIST La prévention active à destination des esthéticiennes et prothésistes ongulaires, public essentiellement féminin en âge de procréer.

BILAN DE L'ACTION :

- Action intégrée au projet de service,
- Action issue de la veille sanitaire,
- Risque émergent et d'actualité,
- Traçabilité de l'action,
- Création d'outils spécifiques,

BILAN EN QUELQUES CHIFFRES :

- 100 % des EPD ont participé à cette action
- 87 entreprises adhérentes visitées
- 166 salariés concernés
- 35 FE créées et 28 FE mises à jour
- Près de 100 % de préconisations abouties notamment sur le risque chimique



— Le déploiement de la pluridisciplinarité

Le service s'est engagé dans une démarche de déploiement des équipes pluridisciplinaires très dynamique depuis 2014 permettant aujourd'hui à chaque équipe d'être dotée d'un IDEST et d'un ATST.

Cette politique active de recrutement a eu pour objectif de venir contrebalancer une pénurie médicale liée au départ en retraite de nombreux médecins. Le service a réussi à maintenir des embauches régulières de médecins et a pour objectif de continuer à recruter dès que l'opportunité se présente.

A ce titre, 11 collaborateurs ont intégré le service depuis 2014 et 13 embauches de médecins ont eu lieu. Le retour en cumul emploi retraite est également proposé à chaque médecin quittant le service et environ 50% d'entre eux continue à exercer majoritairement à temps partiel. Le service accueille en moyenne 2 internes par an et un pourcentage important de ceux-ci réintègrent le service à la fin de leurs études.

L'investissement a également été conséquent en termes d'intégration de nouvelles compétences au service de nos adhérents et de nos équipes : amélioration de la communication interne et externe, déploiement d'une cellule maintien en emploi, recrutement d'IPRP (ergonome, intervenant en prévention des risques professionnels).



— Quelques chiffres

LES COLLABORATEURS



47 Médecins du travail
50 Assistantes Médical
28 IDEST
26 ATST
10 IPRP
23 Fonctions supports
184 collaborateurs
169 effectif salariés en ETP

EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Métiers	2016	2017	2018	2019
Médecin du travail	49.79	45.64	43.06	39.25
ATST	20	23	21.85	25.44
IDEST	14.53	21	20.29	27.08
IPRP	8	7.96	8.75	9.69
Assistant Médical	45.56	47.44	45.99	46.35
Fonctions supports	21.24	21.26	24.07	21.54
TOTAL	159.12	166.3	164.01	169.35

LES FORMATIONS



46 stages organisés
207 stagiaires
122 492 € liés aux frais d'inscription
4 091 heures de formation

COMMUNICATION ET ADHÉRENTS



LANCEMENT DU
PROJET INTRANET
COLLABORATIF



PRÉSENCE SUR
LES RÉSEAUX
SOCIAUX

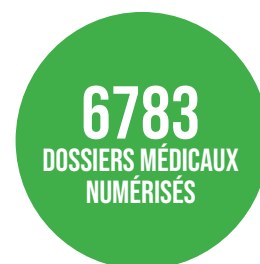
LES ATELIERS ADHÉRENTS



.....

33 ateliers de formation
213 entreprises participantes
représentant 6 747 salariés
6 thématiques différentes : RPS / Addictions /
Document Unique / Maintien en emploi
Risque chimique / Ergonomie de conception

RELATIONS ADHÉRENTS



MODULE E-LEARNING



.....

+ 300 connexions
11 thématiques différentes

— Bilan et compte de résultat 2019

DONNÉES COMPTABLES

CHIFFRES D'AFFAIRES NET	14 147 680 €
-------------------------	--------------

SITUATION BILANTIELLE

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ BRUT	10 966 378 €
-----------------------------	--------------

SOIT ACTIF IMMOBILISÉ NET	5 427 244 €
---------------------------	-------------

RESULTAT D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION	14 983 547 €
-------------------------	--------------

CHARGES D'EXPLOITATION	15 032 796 €
------------------------	--------------

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 49 249 €
-------------------------	------------

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'EXERCICE	399 000 €
--	-----------

RESTONS EN CONTACT...



1 rue des frères Lumière
ZI Le Brézet
63 028 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 91 26 41



www.aistlapreventionactive.fr

